



Tous mes droits baffoués, écrire ou non aux organismes ?

Par **linux09**, le **25/08/2011** à **01:00**

Bonjour,
Suite à un accident du travail, mes employeurs ne me transmettent pas les documents nécessaires : pas d'attestation de salaire pour la CPAM, pas de déclaration de l'accident donc pas d'indemnisation par la prévoyance,... Mes employeurs m'ont tout fait. J'ai réussi à stabiliser ma situation grâce à mes attestations écrites et mes bulletins de paie. Ils m'ont viré.
Ma difficulté aujourd'hui, c'est que suite au manque de nombreux papiers, je perds beaucoup dans mes droits (perte sur mes indemnités journalières, perte sur mes droits ASSEDIC, perte sur mes droits Prévoyance).
Dois-je écrire une lettre à chaque organisme en leur disant que je conteste leur montant ? Ou dois-je écrire une lettre à chaque organisme en leur disant que je conteste leur montant mais que tout cela est dû à cause de mes employeurs et que je saisi le conseil des prud'hommes et que je les tiendrai informé ?
J'en peux plus.
Mes 2 employeurs me rendent dingues. Ils le font exprès. Même avec l'inspection du travail, ils mentent.
Merci de votre réponse.